



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 38'500.00 en vue de la refection d'un mur sur la route de Frochaux à l'embranchement du chemin de la source du Mortruz

Conseil général du 18 mars 2021 - point 5 de l'ordre du jour

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le service des travaux publics des Communes de Cornaux et de Cressier est tenu d'assurer les prestations qui lui sont dévolues. Ces activités sont définies dans le cahier des charges du service de la voirie, intitulé service intercommunal des « TP2C ».

2. Situation

Comme illustré dans les images ci-après, le mur situé en face du dépôt militaire sur la route de Frochaux, présente non seulement des signes d'usure dus au temps mais également des signes d'affaissement dus à l'âge de cet édifice. Dès lors, si rien n'est entrepris, ce mur continuera de se détériorer et par la force des choses, il s'affaissera de plus en plus faisant craindre que la route ne sera plus soutenue et que par conséquent des dégâts pourraient arriver très vite sur cette dernière.



Il n'est pas sans rappeler que cette route de Frochaux est fortement empruntée tant par les habitants du hameau désirant descendre sur Cressier que par les automobilistes désirant se rendre sur la route reliant St-Blaise à Enges.

3. Descriptif technique

Le Conseil communal propose à votre Autorité de remplacer le mur en pierres existantes par un mur en gabions. Ce dernier contrairement à un mur standard maçonné à la particularité d'être mobile. En effet, les pierres sont mises dans une armature en acier. Ces armatures sont mises en place au

moyen d'une grue sur un socle bétonné d'une épaisseur de 20cm. Un mur en gabions contrairement à un mur maçonné permet à la biodiversité de se développer dans et sur les armatures.

4. Choix de l'entreprise et description des coûts

2 devis ont été demandés aux entreprises MTS (Marti Travaux Spéciaux SA) et Bieri Grisoni, nous vous présentons ci-après les coûts de l'offre Bieri et Grisoni,

Descriptif	Montant
Installation de Chantier	CHF 1'950.00
Terrassement	CHF 7'240.50
Fourniture et mise en place des gabions	CHF 23'200.25
Divers et imprévus	CHF 3'500.00
Prix net (CHF 38'384.85) arrondi à	CHF 38'500.00

5. Conclusions

En nous accordant ce crédit, vous nous permettez d'effectuer des travaux nécessaires à la sécurité de la route de Frochaux ainsi qu'à la création d'une zone de biodiversité.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le contenu du présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons.

Cressier, le 22 février 2021

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit de CHF 38'500.00 en vue de la réfection d'un mur à la Route de Frochaux

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 22 février 2021 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Entendu les préavis des Commissions financières et SITP ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête :

Art. premier Un crédit de CHF 38'500.00 est accordé au Conseil communal pour la réfection d'un mur sur la Route de Frochaux

Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I20210302 et le montant sera amorti au taux de 2% sur 50 ans.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 18 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

M. Cravero

L. Demarta

